

Date de convocation et d'affichage : jeudi 30 octobre 2025

Nombre de Membres : en exercice : 19 présents : 14 votants : 14

Quorum à : 10

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ le QUATRE du mois de NOVEMBRE à 20 HEURES, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur **MOURIER Nicolas, Maire**.

Étaient présents : Monsieur **MOURIER Nicolas, Maire** ;

Mesdames **MARTINEAU Anita** et **DELAPORTE Monique**, et Messieurs **LEDUC Bruno**, **de MARNHAC Xavier**, **PONTONNIER Pascal** adjoints et **HENRY Arnaud**, **conseiller municipal délégué** ;

Mesdames **GAUCHER-LOISEAU Élodie**, **HILDYARD Coraline**, **LÉON Brigitte** et Messieurs **CHAUFOR David**, **GUÉRANGER Vincent**, **LEBOUC Janick** et **RAMAUGÉ Christophe**, **conseillers municipaux** ;

Absents excusés : Madame **GUERIN Françoise**

Absents : Mesdames **FAGAUT Pauline**, **GAILLAT Mathilde**, **SEVAULT Amélie** et **RENOU Marinette**

Secrétaire de séance : Madame **LÉON Brigitte**

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025

DCM 2025-069 - Autorisation de vente logement sis 12 rue du professeur Louis Arnould

DCM 2025-070 - Approbation Rapport d'activités de la communauté de communes Sud Sarthe

DCM 2025-071 - Approbation rapport définitif CLECT

DCM 2025-072 - avenant au bail Carrefour Proximité France

DCM 2025-073 - Convention occupation du domaine public Carrefour Proximité France

DCM 2025-074 - Acquisition auprès du SMVL de trois colonnes de tris enterrées supplémentaires

DCM 2025-075 - Projet Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique 2026-2028

DCM 2025-076 - Participation de la commune à la complémentaire santé agents

DCM 2025-077 - Approbation RPQS du SMAEP

Informations du maire et comptes-rendus des commissions

Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE – SECRÉTAIRE

Ouverture de séance à 20h05

Le quorum est atteint, monsieur le maire ouvre la séance.

Brigitte LÉON désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2025 (et les remarques éventuelles), qui ont préalablement été envoyés à chaque conseiller, est soumis à approbation.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°1 : DCM 2025-069 - Autorisation de vente logement sis 12 rue du professeur Louis Arnould

Ce logement, propriété de la commune, est actuellement occupé en location par le couple de bouchers. Ces derniers ont exprimé leur souhait d'en devenir propriétaires.

La transaction serait effectuée au prix d'acquisition initial par la commune, soit 149 000 EUR net vendeur. La propriété sera divisée en deux parties : la maison avec son terrain, qui sera vendue, et le parking privatif, qui restera la propriété de la commune. Les frais de bornage liés à cette division, nécessaires en raison de la création du parking, seront pris en charge par la commune. La commune précise que cette vente a pour seul objectif de rentrer dans ses frais, en estimant que les travaux investis par la commune sont compensés par le terrain séparé de la vente.

Les membres du conseil municipal indiquent que c'est une bonne chose et que l'on peut se réjouir de constater que les jeunes bouchers souhaitent durablement s'ancrer sur la commune.

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal la proposition de vendre ce bien au couple de bouchers.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2 : DCM 2025-070 - Approbation Rapport d'activités de la comcom Sud Sarthe

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel présenté par la communauté de communes Sud Sarthe sur les actions menées au cours de l'année 2024.

M. de Marhnac souligne que le délai de présentation de ce rapport est « tout de même plutôt long ».

M. Mourier exprime un sentiment de dispersion des actions, de saupoudrage dans trop de compétences gérées par la communauté de communes, dont les moyens sont limités, estimant qu'il serait préférable de concentrer les efforts sur des compétences prioritaires clairement identifiées, telles que l'enfance et la petite enfance, le développement économique et la santé.

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

POINT N°3 : DCM 2025-071 - Approbation rapport définitif CLECT

Le conseil municipal prend connaissance du rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission, présente dans toutes les intercommunalités dotées d'une Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), a pour mission de vérifier que les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes sont financièrement équilibrés. Elle veille à ce que chaque commune contribue ou bénéficie d'un reversement équitable, en fonction des services confiés à la communauté de communes (urbanisme, voirie, gestion des déchets, enfance, etc.).

Pour l'année concernée, la commune d'Aubigné-Racan se verra reverser la somme de 278 025 € par la communauté de communes Sud Sarthe.

M. Mourier rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale, déjà mise en œuvre lors de la fusion des communautés de communes. Il précise que, concernant les permis de construire, la commune traite un nombre important d'actes. S'agissant de la voirie, le montant retenu est calculé au kilomètre de voie intercommunale déclarée à l'époque.

Il souligne qu'une sollicitation prochaine de la communauté sera nécessaire concernant la voirie, car sur la partie de voirie intercommunale (route du gravier), plusieurs fossés débordent actuellement régulièrement.

Le rapport CLECT donne lieu à deux réunions par an, l'une préparatoire et l'autre définitive.

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal l'approbation du rapport définitif de la CLECT

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4 : DCM 2025-072 - Avenant au bail Carrefour Proximité France

Afin de régulariser l'installation des groupes froids du magasin, qui ont été installés dans le jardin, qui ne faisait pas partie du bail initial, un avenant au bail commercial est proposé et inclura une bande de terrain de 10,5 mètres de long sur 2 mètres de large, située le long de l'appentis côté jardin.

Le bail initial d'une durée de 9 ans a été signé le 31 juillet 2025 entre la commune d'Aubigné-Racan et la société Carrefour Proximité France. Il est proposé que l'avenant au bail s'applique également jusqu'au 30 juillet 2034 et qu'il ne modifie par le montant initial du loyer de 23 000 EUR annuels.

La société Carrefour s'engage à clôturer entièrement cette zone du côté du jardin afin d'en protéger l'accès, au moyen d'un portillon verrouillé. Elle assurera l'entretien, la maintenance, la propreté et les éventuels travaux d'aménagement. Les frais liés à l'avenant sont entièrement à la charge de Carrefour Proximité France.

M. Mourier précise que cette modification n'a aucune incidence sur le montant du bail.

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal l'accord de signer l'avenant au bail avec Carrefour Proximité France

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5 : DCM 2025-073 - Convention d'occupation du domaine public par Carrefour Proximité France

Une bande de terrain de 6 mètres sur 2, située entre le muret du jardin et les places de stationnement de la place des AFN, pourrait être utilisée par Carrefour Proximité France pour l'installation de casiers automatiques Mondial Relay. Il est nécessaire de passer par une convention d'occupation du domaine public pour cette portion de voirie relevant du domaine public communal.

Les équipements seront alimentés en électricité par la société exploitante du magasin Carrefour. Carrefour Proximité France prendra en charge l'entretien, la propreté, la sécurité de la zone ainsi que tous les travaux d'aménagement, dans le respect des règles d'urbanisme.

La durée de la convention sera alignée sur celle du bail commercial avec Carrefour Proximité France, à savoir jusqu'au 30 juillet 2034. La mise à disposition de cette portion de voirie sera proposée à titre gracieux.

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal l'autorisation de conclure cette convention de mise à disposition à titre gracieux entre la commune et Carrefour Proximité France.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6 : DCM 2025-074 - Acquisition auprès du SMVL de trois colonnes de tri enterrées supplémentaires

La commune souhaite acquérir trois colonnes enterrées en sus des trois autres en cours d'installation avec le SMVL (Syndicat Mixte du Val du Loir).

M. Pontonnier rappelle que le coût des travaux de génie civil s'élève à 18 876,51 EUR HT pour les six colonnes, auxquels s'ajoutent 10 887,78 EUR HT pour les trois colonnes supplémentaires. Le SMVL participe à hauteur de 5 000 EUR pour les trois premières colonnes en cours d'installation, mais ne participera pas pour les trois colonnes supplémentaires.

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal l'accord d'acquérir et d'installer ces trois colonnes supplémentaires

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°7 : DCM 2025-075 - Projet Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique 2026-2028

Le conseil municipal prend connaissance du projet de convention de partenariat visant à structurer et développer le réseau intercommunal de lecture publique "Odyssée" sur le territoire de la communauté de communes Sud Sarthe.

Cette convention formalise la coopération entre le Département de la Sarthe (via Sarthe Lecture), la communauté de communes Sud Sarthe, et les communes du territoire.

Elle a pour objectif de garantir un accès équitable à la lecture et à la culture pour l'ensemble des habitants, en mutualisant les moyens, en harmonisant les pratiques et en favorisant le travail en réseau.

La communauté de communes Sud Sarthe assure la coordination des actions culturelles, la logistique (navette, logiciel commun, statistiques) et la formation des équipes. Le Département apporte son soutien à travers le prêt de documents, l'appui technique, la formation et la mise à disposition d'outils d'animation.

Le projet s'inscrit sur une durée de trois ans et concerne 13 bibliothèques du territoire, dont le fonctionnement est jugé satisfaisant.

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal l'accord de signature de la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique 2026-2028

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°8 : DCM 2025-076 - Participation de la commune à la complémentaire santé agents

La participation de la commune à la complémentaire santé de ses agents deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2026. Elle a pour objectif de soutenir les agents dans le financement de leurs contrats de mutuelle. La participation mensuelle de la collectivité est fixée à 20 EUR par agent, conformément aux préconisations du CST. Le Comité Social Territorial (CST), réuni le 14 octobre 2025, a rendu un avis favorable sur le projet présenté par la commune.

Chaque agent devra fournir chaque année une attestation confirmant la labellisation de son contrat de complémentaire santé.

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal l'accord de participation financière de la commune à la complémentaire santé de ses agents à hauteur de 20 EUR par agent titulaire d'un contrat labellisé.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°9 : DCM 2025-077 - Approbation RPQS du SMAEP

Le rapport 2024 du SMAEP de la région de Mayet montre un service en bonne santé technique et financière. La qualité de l'eau est bonne (100 % conforme), la production atteint 712 798 m³ pour 11 223 habitants desservis, et le rendement du réseau reste élevé à 88,6 %, malgré une légère baisse liée à des pertes en réseau en hausse. Le prix de l'eau augmente à 2,73 EUR/m³ TTC, principalement à cause de l'inflation sur les coûts d'exploitation. Le syndicat poursuit ses travaux de renouvellement des réseaux et de modernisation des compteurs, ainsi que la mise à jour du schéma directeur pour 2024-2025.

Les élus ne formulent pas de remarque concernant le rapport.

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal l'approbation du rapport RPQS du SMAEP

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°10 : Informations du maire et comptes-rendus des commissions

➔ Voirie / STEP – Mme MARTINEAU

- Depuis le dernier conseil, les travaux de voirie 2025 sont désormais terminés. L'ensemble du chantier s'est déroulé dans de bonnes conditions.

- Le nouveau broyeur est arrivé le 16 octobre, les agents en sont satisfaits, une masse supplémentaire sera à prévoir.
- Un problème d'assainissement est survenu rue des Amandiers, nécessitant une intervention le 16 octobre de l'hydrocureur, à la suite de difficultés rencontrées après les travaux réalisés par Sarthe Habitat.
- Jérôme Bardet interviendra le lundi 10 novembre pour les fossés et la traversée de route.
- Sur la route de Coulongé, le balayage du gravillonnage n'a pas encore été effectué. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de chantier, la situation présentant un risque pour la circulation.

⇒ **Finances / Citoyenneté – M. DE MARHNAC**

- M. De Marhnac représente la commune au sein du Conseil de Développement du Pays Vallée du Loir. Dans ce cadre, un projet de sentier le long du Loir est en cours. La présidente du Pays a participé à une réunion de travail. Le projet débutera sur les secteurs où les communes sont favorables et où aucun obstacle n'est identifié. Une ancienne réglementation impose que les berges des cours d'eau soient accessibles au public. Pour avancer plus rapidement, le Pays a décidé de recruter un volontaire territorial pour une durée de dix-huit mois, avec un profil juridique, afin de rédiger les conventions avec les propriétaires et les exploitants. Chaque commune sera responsable de la réalisation et de l'entretien du tronçon situé sur son territoire. Il conviendra de tenir compte des échéances électorales. Certains points restent encore à résoudre. M. LEDUC avance que le repérage des propriétaires concernés par le projet de sentier avait débuté dès 1995.
- Dans le cadre des activités du Pays, des réflexions sont menées sur l'alimentation et les circuits courts, avec des visites, débats et projections à venir. Un état des lieux du climat sur le territoire est également prévu, ainsi qu'une conférence-débat.
- Sur le plan culturel, le FestiLoir ne sera pas reconduit en 2026, afin de laisser aux associations le temps de trouver de nouveaux financements du fait des baisses ou suppressions de subventions des collectivités.

⇒ **Urbanisme / Environnement – M. LEDUC**

- Concernant les travaux en cours pour le sentier pédestre route du Lude, les riverains se montrent réceptifs et les équipes travaux avancent efficacement. Le tracé longera le fossé sur toute sa longueur, sans détour, en raison de contraintes techniques sur certains terrains. La portion reliant le chemin au site de Cherré (après la traversée de la départementale) sera réalisée dans un second temps. L'objectif principal est d'améliorer la sécurité des enfants descendant du car scolaire. Après concertation avec la Région, qui est en charge du transport scolaire, deux plateformes de descente de car seront créées pour faciliter et sécuriser la descente ou la montée des élèves. Ces travaux seront l'occasion d'effectuer un curage complet des fossés situés de l'autre côté de la départementale.
- L'opération « Une naissance, un arbre » aura lieu le 22 novembre à 11 h, à proximité des ateliers communaux. 9 arbres seront plantés pour symboliser les 9 naissances enregistrées en 2024. L'initiative sera reconduite les années suivantes.
- De nombreux retours positifs sur l'entretien des lieux ont été reçus de la part des visiteurs du cimetière à la Toussaint.
- Monsieur LEDUC indique une présence accrue en forte progression de frelons asiatiques cette année. La commune continue de prendre en charge à 100% la destruction des nids de frelons asiatiques.

⇒ **CCAS / Cohésion Sociale – Mme DELAPORTE**

- Les Magasins Bleus ont rencontré un beau succès sur deux jours lors de leurs magasins éphémères salle des AFN le vendredi 26 et samedi 27 septembre dernier. Une nouvelle édition est envisagée en mars, probablement sans ouverture le samedi après-midi.
- La cérémonie du 11 novembre se tiendra à 9 h au monument aux morts, suivie d'un office religieux et d'un repas. Le Carrefour Express fournira des viennoiseries du fait de la fermeture le mardi du boulanger, et 38 convives sont inscrits

au repas, au-delà du minimum prévu. Une coordination sera effectuée la veille. Les écoles seront sollicitées pour la lecture de la liste des Morts pour la France.

- Le CCAS poursuit ses activités habituelles.
- Sarthe Habitat prévoit la démolition de 2 logements sinistrés par incendie et intervient sur plusieurs biens inoccupés.

⇒ **Travaux / Réserve Communale – M. PONTONNIER**

- L'installation des sanitaires rue des Peupliers n'a pas pu être réalisée, la grue étant trop proche de la ligne haute tension. Ce manque d'anticipation a suscité un certain mécontentement de la part de la mairie. Le prestataire doit trouver une solution rapidement.
- Pour l'extension du groupe scolaire, les plans ont été modifiés en phase travaux afin d'ajouter des parterres et revégétaliser un peu plus la cour des petits. Le préau et la nouvelle salle avancent bien, malgré de petits retards en menuiserie et plomberie sans conséquence majeure.
- Au restaurant de la mairie, la capacité de la structure de plafond doit être réétudiée et renforcée.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom supervisés par le Département rue de l'Être Pottier et rue du Docteur Renaud débiteront le 17 novembre. Une communication par boîtage est prévue dans ces rues très fréquentées. La date d'intervention a été connue très tardivement.
- Des travaux de remplacement du réseau d'eau potable d'un montant de 3 200 EUR HT vont être réalisés pour résoudre un problème d'alimentation en eau chez une riveraine, sur une canalisation relevant historiquement de la responsabilité de la commune.

⇒ **Animation du territoire et Associations – M. HENRY**

- L'événement ADSL de l'Open de France de Puzzle a connu un très beau succès une nouvelle fois, avec une innovation sous forme d'un marathon de puzzle en binômes. 42 binômes se sont affrontés le samedi pendant 7h28 (clin d'œil au code postal d'Aubigné-Racan 72800). Le puzzle de démonstration de 13 500 pièces proposés aux visiteurs sous la forme de 135 sachets de 100 pièces a été entièrement assemblé le temps du week-end ! Le dimanche, les épreuves individuelles (enfants, jeunes, adultes) se sont déroulées dans une très bonne ambiance sous le regard de nombreux visiteurs.
- Le 5 décembre, une soirée Téléthon est prévue. Un collectif s'est formé pour organiser un repas similaire à ceux des années précédentes ainsi qu'une soirée dansante. Une réunion doit être calée sous peu.
- Le marché de Noël se tiendra au même endroit que l'an passé, place de l'Église et place des AFN. Les associations de parents d'élèves et le comité des fêtes ont été rencontrés. Le bureau de l'école publique a changé, pas celui de l'école privée. Les principaux marqueurs de l'événement sont conservés. Des éco-cups ont été réalisées sur le thème de Noël avec les logos de l'APE, de l'APEL, du comité des fêtes et de la commune.
- Les vœux du maire auront lieu le vendredi 2 janvier 2026 à 19h, à la salle des fêtes.

⇒ **Vie scolaire – M. MOURIER**

- Les écoles accueillent depuis la rentrée un nombre exceptionnellement élevé de petits ce qui entraîne quelques complications dans l'aménagement du restaurant scolaire et l'organisation du service.
- Le coût du repas a bien diminué après un travail du service sur les approvisionnements, toujours avec l'aide de notre prestataire « Empreintes Culinaires ».

- Des infiltrations d'eau ont été constatées à nouveau au restaurant scolaire, le maître d'œuvre du chantier sera sollicité pour intervenir.
- Cloé et Marine, de la MAM'Explorateurs, mènent régulièrement des activités communes avec la crèche associative parentale « les C'Racans d'Aubigné », créant une belle dynamique.

⇒ **Communication – M. MOURIER**

- Un nouveau panneau d'information recto/verso grand format a été installé à proximité de la route départementale, au croisement de la route de Varennes D194 et de la route du Lude D305, pour signaler les commerces et services de la commune.
- La borne de recharge rapide (150kW) de véhicules électriques enregistre une fréquentation mensuelle moyenne en forte augmentation depuis juillet, de 100 véhicules par mois ! Le temps moyen de recharge est de 17 minutes. Des visuels défilants sur les bornes présentent désormais les commerces et services de proximité afin d'inviter les utilisateurs de la borne à venir consommer pendant la recharge.
- Le magasin Carrefour Express affiche des résultats supérieurs aux attentes prévisionnelles du groupe Carrefour et attire une clientèle issue de plusieurs communes voisines. Les horaires d'ouverture de 8 h à 20 h sont particulièrement appréciés. Les administrés ont retrouvé leurs habitudes de venir faire leurs courses et surtout la joie de « papoter ».

⇒ **Point Tiers-lieu « les ateliers de demain », commerce et santé – Nicolas MOURIER / Gilles MENANT**

- Les étudiants du master 2 d'urbanisme du Mans, qui ont comme projet de travailler sur la commune d'Aubigné-Racan, ont élaboré un formulaire destiné aux habitants. La diffusion de ce questionnaire aux habitants est prévue de la mi-novembre à début décembre. Une restitution est prévue au Mans à l'université en décembre dans le cadre de leur diplôme. Une réunion publique de présentation / débat est prévue par les étudiants en janvier 2026.
- L'ACAR prépare une réunion d'importance, maintenant que la supérette a réouvert, avec une vingtaine de participants, pratiquement tous les commerçants de la commune. Elle vise à renforcer la dynamique commerciale.
- Sur le plan santé, une réunion a rassemblé les professionnels de santé du territoire, dont notre médecin Dr Evrard, autour d'une infirmière spécialiste de la réglementation Stéphanie Vilain. Les échanges ont été très constructifs et inspirants.
- Une visite du centre de santé de Connerré, créé en 2012, a permis d'observer le fonctionnement d'une structure pluridisciplinaire gérée par une adjointe très investie. Sept médecins y exercent pour 3,5 ETP (Équivalent Temps Plein). La création d'une maison ou d'un centre de santé à Aubigné-Racan supposerait l'accord de la communauté de communes Sud Sarthe, compétente en la matière. Une coopération avec les communes voisines pourrait être étudiée.
- La remise des diplômes des étudiants en 6e année de médecine de l'université de Tours qui a eu lieu le samedi 25 octobre à Joué-lès-Tours a été l'occasion pour monsieur le maire de promouvoir la commune et ses atouts devant un millier de personnes (dont 250 futurs médecins fraîchement diplômés). Le nombre de diplômés progresse, avec une féminisation marquée.
- La page Facebook des « Ateliers de demain » est désormais active.
- Le chantier "Argent de poche" a mobilisé 13 jeunes, accompagnés de bénévoles et d'un agent communal, pour démonter 70 palettes, utiliser 40 litres de peinture et construire 12 mètres linéaires de coffres en bois.
- Les travaux de mise aux normes électriques sont en cours, après la mise aux normes incendie réalisée cet été.

- Les bénévoles poursuivent également la rénovation du camion-buvette "Gégène".
- De nouvelles activités sont envisagées : modélisme et aide aux devoirs. Ce dernier projet, encadré par un ancien directeur d'école, se déroulerait le mardi soir de 16 h 30 à 18 h. Les parents amèneraient leurs enfants, avec l'objectif de préserver une ambiance éducative et non de garderie ; dans cet objectif les enfants seront identifiés au préalable par les enseignants des deux écoles.
- Un rassemblement d'étape, pour marquer les six mois de la première réunion de lancement du Tiers-lieu, est prévue le 8 décembre aux « Ateliers de demain » avec tous les bénévoles actifs.
- Une plaque de cocher restaurée dans le cadre des « Ateliers de demain » a été reposée rue du Docteur Renaud.
- Les conteneurs maritimes destinés à de nouveaux espaces de stockage des matériels de la commune ont été commandés : trois de 20 pieds (6m) et un de 10 pieds (3m), ce dernier plus mobile. Ils seront installés près de la salle des fêtes et du parking, afin de libérer l'espace de l'ancienne salle de boxe, non adaptée à du stockage d'un point de vue commission de sécurité, au gymnase.
- Enfin, la commune souhaite rendre hommage en 2026 à Marcel Derulle, peintre ayant marqué l'histoire locale. Un groupe de travail prépare plusieurs actions :
 - Proclamation de « l'année Marcel Derulle » aux vœux le 2 janvier 2026 ;
 - Bibliothèque : Nuit de la lecture consacrée à sa biographie fin janvier 2026 ;
 - Exposition et projection en avril à la bibliothèque et à la salle des fêtes, parallèlement à la Fête de la Terre et la brocante de l'ACAR ;
 - Interviews en vidéo, par les enfants des écoles, d'habitants pour recueillir des anecdotes ;
 - Accrochage de toiles/gravures dans les commerces du centre-bourg.
 - Un grand jeu de piste conclura les animations et permettra d'offrir une œuvre originale au gagnant, comme le faisait Marcel Derulle lors des comités des foires à l'époque.
 - Une précédente tentative en 2014 n'avait pu aboutir à la suite du décès du maire Michel Royer.
 - Il est également envisagé de donner le nom de Marcel Derulle à la salle de découverte actuellement utilisée par les 3A, située près du lavoir.

➔ INFORMATIONS ET COURRIERS – M. MOURIER

Lecture du courrier de Monsieur Gilles Biestro, informant la commune de ses projets. Les élus prennent acte sans formuler de commentaires particuliers.

➔ QUESTIONS DIVERSES

M. LÉBOUC demande où en est l'acquisition du bâtiment pour les futures archives rue des écoles. M. MOURIER répond que la mairie est désormais propriétaire. Des travaux coupe-feux sont à prévoir ainsi qu'un branchement électrique.

Clôture de la séance 22h08

Le maire,
Monsieur Nicolas MOURIER

Secrétaire de séance,
Madame Brigitte LEON

